

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 66 (1974)  
**Heft:** 1

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Les douze mois de l'année 1973**

*Par Guido Nobel*

Les événements se succèdent à un rythme effarant. Aussi est-il intéressant au début d'une année nouvelle de présenter une brève rétrospective des événements les plus importants des douze mois qui viennent de s'écouler. Le lecteur pourra ainsi mesurer la signification de l'action syndicale au cours de l'année 1973.

Au fil des mois, nous relevons:

### **Janvier**

Nous menons une lutte serrée contre l'inflation, les autorités fédérales viennent de voter un train d'arrêtés conjoncturels urgents. Ces cinq arrêtés fédéraux concernent la limitation des crédits, la limitation de la publicité et de la vente par acomptes, la limitation des amortissements fiscaux en 1973 et 1974, la stabilisation du marché de la construction et enfin la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices.

Par ces décisions, les autorités de notre pays veulent juguler l'inflation. Réussiront-elles? L'année qui vient de s'ouvrir nous le dira.

\* \* \*

Suite au dépôt de l'initiative sur la participation, l'OFIAMT a fait une grande enquête sur la participation. Elle était conduite par la Société suisse d'étude du marché dans 553 entreprises privées occupant plus de 50 personnes.

Les résultats doivent être interprétés à la lumière des définitions de l'OFIAMT qui distingue trois degrés d'intensité dans la participation:

a) l'information, b) la consultation, c) la codécision. Compte tenu de ces trois éléments, l'OFIAMT estime que la participation a atteint une ampleur respectable tout en relevant que c'est la consultation